



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules****Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes
et connectés****Sixième session**

Genève, 3-4 mars 2020

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la sixième session*****

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le 3 mars 2020 à 9 h 30 et s'achèvera le 4 mars 2020 à 17 h 30.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Systèmes automatiques de maintien dans la voie.
3. Systèmes de stockage des données pour la conduite automatisée.
4. Cybersécurité et mise à jour de logiciels (y compris par transmission sans fil).
5. Questions diverses.

* Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la CEE (<https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=65xsKa>). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html>.

** Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE. Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC), à l'adresse documents.un.org.



II. Annotations et liste de documents

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 7 du chapitre III du Règlement intérieur (ECE/TRANS/WP.29/690, tel que modifié) du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Document(s) : ECE/TRANS/WP.29/GRVA/2020/18

2. Systèmes automatiques de maintien dans la voie

Le Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes (GRVA) examinera une proposition pour des dispositions concernant les systèmes automatiques de maintien dans la voie (ALKS).

3. Systèmes de stockage des données pour la conduite automatisée

Le GRVA examinera une proposition pour des dispositions concernant systèmes de stockage des données pour la conduite automatisée, pertinentes pour le travail concernant ALKS.

4. Cybersécurité et mise à jour de logiciels (y compris par transmission sans fil)

Le GRVA examinera une proposition pour des dispositions concernant Cybersécurité et mise à jour de logiciels (y compris par transmission sans fil).

5. Questions diverses

Le GRVA souhaitera peut-être examiner toute autre proposition qui pourrait lui être présentée.
